

Le Code criminel

L'alinéa c) est ici crucial:

c) soit arrête ou tente d'arrêter une personne ou, de quelque manière que ce soit communique ou tente de communiquer avec elle.

Comme nous l'a dit le ministre de la Justice, cela entraîne une amende de \$2,000 ou six mois de prison. L'alinéa (2) définit ensuite un «endroit public» de la façon suivante:

Au présent article, «endroit public» s'entend notamment de tout lieu auquel le public a accès de droit ou sur invitation, expresse ou implicite; y est assimilé tout véhicule à moteur situé dans un endroit soit public soit situé à la vue du public.

Au début de mes observations cet après-midi, j'ai dit que c'était une loi qui favorisait la police. Pendant les années où j'ai travaillé pour le service correctionnel, j'ai examiné les lois adoptées par la Chambre des communes. De temps à autre, il y a eu des lois policières. Cela me scandalisait. La police aime certes ce genre de lois. Cela lui permet de dire quand bon lui semble qu'elle n'aime pas telle prostituée ou tel souteneur. Comme le libellé du projet de loi l'indique, cela donne à la police le pouvoir garanti de faire des arrestations. Qu'il s'agisse de Mount Pleasant, de Toronto, de Halifax, de Calgary, de certains secteurs de Vancouver, de Prince Rupert, de Terrace, de Smithers ou d'Atlin, cette mesure donne à la police le genre de pouvoirs qu'elle aime bien. Ces pouvoirs seront incroyablement vastes et ils garantiront pour ainsi dire que la police peut faire des arrestations quand elle le veut. Cependant, la mesure ne s'attaque pas à la prostitution en soi. Je ne suis donc pas d'accord avec le ministre de la Justice et la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney).

Le projet de loi traite d'un aspect très étroit de la prostitution et, d'après mon expérience professionnelle, il s'attaque à ceux qui sont déjà les plus faibles. Je n'ai jamais rencontré une seule prostituée de rue qui voulait exercer un tel métier. Pas une seule. Nous avons entendu parler aujourd'hui de l'étude menée par le gouvernement du Manitoba selon laquelle 90 p. 100 des prostituées ne voulaient pas faire ce genre de travail. Eh bien, je n'en ai jamais rencontré une seule qui voulait faire ce métier. S'ils veulent les chasser des rues, les députés devraient se rappeler l'une des raisons pour lesquelles ces prostituées font du racolage dans les rues. Dans bien des cas, elles ne font pas partie d'un réseau de crime organisé qui leur fournirait une certaine protection personnelle. Elles font du racolage dans la rue pour avoir au moins une petite chance de décider si le client ou la cliente a l'intention de les poignarder, de tirer sur elles ou de les mettre dans un sac pour les jeter en bas d'un pont. En présentant un tel projet de loi, le ministre doit se rappeler que ces personnes, surtout les jeunes, devraient pouvoir compter sur des travailleurs sociaux, des agents de probation et un système de soutien plus compatissant et compréhensif plutôt que d'avoir affaire aux forces policières. Le projet de loi donne à la police une excellente occasion non seulement de harceler ces personnes lorsqu'elles sont dans la rue, mais aussi de les placer dans une position encore plus difficile en les faisant entrer dans le cercle vicieux de notre système pénal. Comme bien des Canadiens le savent, nous avons l'un des taux d'incarcération les plus élevés du monde. Les contribuables canadiens veulent réduire notre population carcérale et se débarrasser de ce fardeau barbare. Pourtant, selon ce projet de loi, une bonne partie de ces jeunes défavorisés, dont la plupart ont été victimes d'atteintes sexuelles pendant leur enfance, retourneront dans le système correctionnel.

Même s'ils ne s'adonnent plus à la prostitution, où peuvent-ils aller? Ils ont le choix entre le monde de la drogue et

d'autres sortes de crimes. Comme un autre député l'a dit, si vous avez été prostituée pendant cinq ans, que pouvez-vous dire à IBM quand vous postulez un emploi de dactylo? Vous ne pouvez pas dire que vous avez été prostituée dans la rue Davey. Si l'employeur dit que c'est pour cela que vous n'avez pas obtenu l'emploi, vous pourriez faire appel en vertu de la Loi sur les droits de la personne, mais vous n'obtiendrez pas grand résultat.

Selon moi, notre institution a le devoir de prendre cette situation un peu plus au sérieux et de ne pas se contenter de faire un petit cadeau à la police ou au crime organisé. Je suis le premier à reconnaître que je n'aime pas aller à Mount Pleasant et à entendre les gens dire qu'ils en ont assez de voir les souteneurs se battre entre eux devant les maisons avec des matraques et des couteaux, de voir des prostituées partout dans les rues, d'entendre crier les pneus d'automobiles et de voir des bouteilles d'alcool jetées par les fenêtres. Aucun député sensé ne peut accepter de telles activités. La solution ne consiste cependant pas à adopter une loi draconienne.

Nous, en Colombie-Britannique, savons pourquoi il y a de plus en plus de jeunes prostituées. C'est parce que le Crédit social ne pense qu'à réduire les dépenses. On a fermé les maisons de transition et renvoyé les agents de probation, de même que les travailleurs sociaux et tous les spécialistes qui cherchent à les récupérer. Quelle est la solution que proposent les créditistes et les conservateurs pour venir à bout de ce problème? Donner pleins pouvoirs à la police. Les policiers sauront nous débarrasser des racoleuses. Brian Mulroney rend le Canada fort! Que de foutaises! Qu'advient-il des droits civils et des droits de la personne? Voyons ce qu'en ont dit quelques journaux. Il existe un petit nombre de gens qui sont prêts à soutenir que même les prostitués sont des citoyens à part entière et qu'ils ont des droits comme les autres. Nous devrions être plus nombreux ici à dire que nous sommes prêts à défendre les droits des prostitués et des souteneurs. Bien sûr, ils devront savoir qu'ils exercent une activité criminelle et nous devons leur trouver un autre emploi en attendant qu'il soit admis que ce genre d'activité est lié à la situation économique.

La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit que la prostitution existait depuis 4,000 ans. Pour sa part, le ministre de la Justice soutient qu'on ne peut s'en débarrasser. Offrent-ils des moyens pratiques et réalistes de résoudre ce problème? On peut le supprimer, le décriminaliser ou le légaliser. Quant à moi, j'estime qu'ils ont adopté une attitude inopportune et fait preuve d'étroitesse d'esprit, chose que ne recommande ni le rapport Fraser ni le rapport Badgley, et que ne devraient pas appuyer les députés. Ce genre de problèmes exige une approche large et ouverte. Voici ce qu'on peut lire dans un journal de l'Alberta:

Crosbie se prépare à régler gaillardement un symptôme sans tenir compte de la maladie. S'il parvient à maîtriser les symptômes, la maladie va sans doute empirer.

Ils ont parfaitement raison. D'ici deux ans, la Chambre devra à nouveau se pencher sur cette question. Dans quelques minutes, je vais vous énumérer toutes les mesures prises par la Chambre, liste que m'a fournie la bibliothèque. Oui, les citoyens de Vancouver et de Halifax seront satisfaits; la police pourra déloger les racoleuses et les proxénètes des quartiers résidentiels. La police avait déjà les moyens d'agir, mais elle a